

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 407

présenté par

M. Rancoule et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après la deuxième phrase de l'alinéa 41, insérer la phrase suivante :

« Elle s'appuiera aussi sur des investissements importants dans les études amont, afin de pouvoir conserver un modèle d'armée global dans la durée qui soit capable de répondre aux menaces actuelles et futures. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à souligner l'importance que présentent les études amont dans l'imagination des concepts et des produits qui répondront aux besoins de la Défense dans 10, 15, 20 ou 25 ans.

Afin de conserver un modèle d'armée global dans la durée qui soit capable de répondre aux menaces actuelles et futures, il est important d'encourager le soutien public à la recherche au développement. Il s'agit de la proposition n° 13 du rapport d'information n° 875 sur les stocks de munitions des députés Rancoule et Bru.